



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 7275

Texte de la question

M. Jean-Claude Sandrier souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la perte du pouvoir d'achat des retraités. Depuis vingt ans, en effet, toute une série de dispositions a contribué à amoindrir les pensions de retraite : non-indexation des pensions sur les salaires, suppression de l'abattement des 10 % sur les pensions, augmentation de la durée des cotisations de 37,5 annuités à 40 annuités et prise en compte des 25 meilleures années au lieu de 10 ans antérieurement. A cela s'ajoutent l'existence d'un nombre toujours plus grand de pensions inférieures au SMIC (minimum contributif, pensions de réversion...). Aussi, pour que les retraités retrouvent un pouvoir d'achat croissant, ne faudrait-il pas revenir sur les dispositions pénalisantes en finançant l'essentiel de la protection sociale par des cotisations assises sur tous les revenus - y compris financiers - et par l'élargissement des cotisations patronales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises ? Cela permettrait de financer une véritable prestation autonomie gérée par la sécurité sociale et d'abroger la loi du 25 mars 1997 sur le fonds d'épargne retraite et de préserver le système de solidarité. Les retraités sont légitimement inquiets de la réduction continue de leur pouvoir d'achat et il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre afin de les rassurer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Sandrier](#)

Circonscription : Cher (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7275

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4313